

vivre à Villeneuve

n°148

BULLETIN D'INFORMATION SUR L'ACTION MUNICIPALE **Novembre 2016**

CMJ

Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

Tu aimes ta ville ?
ENGAGE-TOI !

SOMMAIRE

- E-commerce : à fond sur la toile !
- Les policiers municipaux seront armés
- Rénovation : des aides jusqu'en 2019
- Zéro phyto dès janvier
- Salon Emploi Handicap



Site



Photo



Audio



Vidéo

Plus d'infos sur :
www.ville-villeneuve-sur-lot.fr



VILLENEUVE-SUR-LOT



➤ EN BREF...

Ramassage

La collecte est assurée durant les jours fériés

La collecte des déchets ménagers est maintenue le **vendredi 11 novembre**.

Conformément au calendrier de l'agglomération, les déchets verts ne seront pas collectés au mois de décembre.

Pour rappel, les poubelles doivent être sorties la veille au soir.

Renseignements auprès des animateurs de tri de la CAGV : 05 53 41 01 77

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) va déterminer pour les années à venir un projet à l'échelle de l'agglomération : il organisera l'urbanisme, l'habitat et les déplacements. Prochaines réunions d'informations de 18 à 21h :

- **mardi 22/11/16** à la salle des fêtes de Laroque-Timbaut,
- **lundi 28/11/16** à la salle des fêtes de Sainte-Livrade-sur-Lot,
- **vendredi 2/12/16** à la salle des mariages de la mairie de Villeneuve-sur-Lot.

ACHETEZENVILLENEUVOIS.COM

A fond sur la toile !

Fort de ses 170 000 pages vues en une année, le site internet des commerces et entreprises du Villeneuvois se modernise. Cette mise à jour, désormais plus fluide et plus intuitive, peut aussi inclure la livraison à domicile.

Toutes les entreprises du Grand Villeneuvois et tous les secteurs d'activités sont concernés par ce nouveau site Internet. Aujourd'hui indispensable, le numérique touche l'ensemble des acteurs économiques de l'agglomération, qui doivent l'intégrer dans leur stratégie de développement, s'adapter aux nouvelles tendances et aux comportements des consommateurs.

Achetezenvilleneuvois.com permet de trouver des entreprises avec leurs coordonnées, géolocalisation et horaires d'ouverture - pratique quand on recherche un magasin sur le territoire - mais également des produits et des services en ligne comme l'achat d'alimentaire, de prêt-à-porter, de chaussures, électroménager...

Pour acheter en ligne ? Rien de plus simple, il suffit de créer un compte, de cliquer sur le produit de son choix, de sélectionner la quantité et/ou la taille/coloris de l'article, de l'ajouter au panier, et de payer en ligne. Ensuite et



selon le choix des commerçants, le produit peut même être livré à domicile.

Toutes les infos sur : achetezenvilleneuvois.com

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Adoptez des poules

Après 2000 volatiles déjà distribués en 2014 et 2015, l'opération «Adoptez des poules» ne bat pas de l'aile... 1100 cocottes ont trouvé leur nouvelle famille.

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois a lancé sa troisième campagne d'adoption de poules. La première distribution de 500 poules a été effectuée en septembre 2014.



L'opération a été un franc succès et a suscité un bel engouement auprès des foyers. La seconde distribution, réalisée en mai 2015, avait permis de distribuer 1 500 poules.

Cette fois-ci, 1 100 poules de réforme (âgées de seulement 16 mois - une poule vit huit ans en moyenne), en provenance d'un élevage bio du Gers, ont donc été proposées aux habitants de la CAGV.

L'objectif avoué de cette opération : réduire ses déchets.

Les retours d'expérience sont excellents ; la poule n'est pas simplement un composteur sur pattes, c'est aussi un animal sympathique qui s'apprivoise

très facilement. Tous ceux qui en ont adopté le diront. Cerise sur le gâteau, en adoptant une poule, si les habitants de la CAGV peuvent diminuer leurs déchets, ils peuvent aussi profiter de bons œufs frais tous les jours, pour peu qu'on leur donne aussi du grain...

150 kg de déchets organiques, c'est la quantité qu'une seule de ces charmantes cocottes peut ingérer chaque année, soit environ 30% de notre poubelle. Un pourcentage intéressant car avec 2 000 poules on peut espérer que les habitants de l'agglo détournent jusqu'à 300 tonnes de déchets organiques de leurs poubelles par an !

SÉCURITÉ

Les policiers municipaux seront armés

Le maire a décidé d'armer la police municipale ; une décision qui intervient dans un contexte de sécurité renforcée et alors même que l'État demande aux policiers d'assurer de nouvelles missions. Interview de Patrick Cassany.

VàV - Pourquoi avez-vous décidé d'armer la police municipale ?

PC - Dans une situation normale, je ne pense pas qu'il soit nécessaire, dans une ville moyenne et paisible, que la police municipale soit armée pour exercer ses missions. En France, la police municipale n'a pas pour rôle de conduire des enquêtes judiciaires contre des délinquants. Elle a pour mission de faire exécuter les arrêtés du maire en matière de stationnement, de salubrité et de tranquillité publique. Cependant, je pense que nous ne sommes plus dans une situation normale ! Il est de ma responsabilité de maire de prendre en compte ce contexte nouveau.

VàV - Qu'entendez-vous par « contexte nouveau » ?

PC - Depuis ces derniers mois il y a eu près de 400 victimes d'attentats, à Paris mais aussi en province, dans des villes parfois plus petites que Villeneuve. Depuis plusieurs mois, et pour encore plusieurs mois, nous sommes sous le régime de l'état d'urgence. Nous devons organiser l'activité publique dans le cadre du plan Vigipirate renforcé. Je pense notamment au mois d'août où nous avons dû sécuriser les écoles.

« Cette décision relève de ma responsabilité de maire »



L'État lui-même demande aux polices municipales d'assurer la sécurisation de bâtiments publics, comme les écoles, mais aussi des manifestations publiques. Cet été, à Villeneuve, nous avons dû sécuriser les principales festivités, comme les concerts de la Cale. Enfin, le chef de l'État a proposé aux communes de fournir l'armement nécessaire prélevé sur les stocks de la police nationale.

VàV - Villeneuve est-elle menacée ?

PC - Bien évidemment, personne ne souhaite qu'un attentat se produise à Villeneuve. Mais personne ne peut garantir qu'il ne se passera rien. Ma responsabilité de maire est donc de ne pas laisser les policiers municipaux démunis et désarmés si un attentat devait avoir lieu. Il faut qu'ils puissent se défendre eux-mêmes, et défendre les gens dont ils assurent la protection.

Ma décision a été longuement mûrie, prise en conscience. Elle n'a été influencée ni par le populisme de l'extrême droite, ni par une forme d'angélisme. Les deux peuvent se révéler tout aussi dangereux.

VàV - Quelles sont les modalités d'application de cette décision ?

PC - Les policiers municipaux, qui sont tous demandeurs et volontaires, devront suivre une formation spécifique d'au moins 45 heures, puis une formation continue. Chaque policier municipal devra posséder une autorisation personnelle délivrée par le Préfet après certificat médical et psychologique.

Ils ne pourront faire usage de leur arme qu'en cas de légitime défense, ce qui est une notion juridique précise, qui suppose

une menace et une proportionnalité de la riposte.

Les armes seront fournies par l'État et, en dehors des heures de service, seront déposées dans une armoire sécurisée dans les locaux de la police municipale.



► EN BREF...

Listes électorales : inscriptions

Au printemps prochain se tiendra l'élection présidentielle. Pour pouvoir s'exprimer, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales ; une formalité à accomplir **avant le samedi 31 décembre 2016**. À fournir : une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent. Inscriptions en mairie ou par Internet sur service-public.fr
Rens. : 05 53 41 53 26

Moi(s) sans tabac

Mobilisation sans précédent pour une opération de santé publique : Moi(s) sans tabac. Le Pôle de Santé du Grand Villeneuvois, les professionnels des maisons médicales, l'école d'infirmières, la Ville, l'Agglo : tous mettent le paquet pour donner du sens à la campagne. Tous les rendez-vous sur le site de l'Agglo et les infos sur tabacinfoservice.fr



Téléthon : le 3 décembre

Une fois encore, en partenariat avec la Ville, les associations villeneuvoises se mobilisent pour participer au Téléthon. Elles seront 25 à proposer des animations 24h durant, du 2 déc. 18h au 3 déc. 18h, sur le village Téléthon qui investira pour l'occasion le parking de la République.
Détails sur le site de la Ville.

EMPLOI HANDICAP

Pour valoriser ses compétences

Pour la 13^e année consécutive, la Ville s'engage en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Elle rafraîchit la formule et leur donne rendez-vous le 17 novembre à la MVA.

Faciliter la vie, cela concerne aussi bien l'accessibilité aux rues qu'au travail. C'est pourquoi Villeneuve s'attache, depuis de longues années, à favoriser les occasions de contacts entre



Forum handicap = une journée, des entretiens : objectif emploi !

demandeurs d'emploi en situation de handicap et recruteurs. À ce titre, elle organise le **jeudi 17 novembre** un forum « Emploi handicap » qui, cette année, se déclinera en deux temps : le matin, ateliers conseils, préparation aux entretiens et coaching par la quinzaine de partenaires et professionnels de l'insertion. L'après-midi : rencontres avec les chefs d'entreprise du Grand Villeneuvois et même de l'Agenais, œuvrant dans les secteurs des services, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la grande distribution, etc. Sur place, des offres

d'emplois spécifiques et ciblées seront aussi affichées. Pour plus de convivialité, la journée se déroulera cette année à la Maison de la Vie Associative, rue de Coquard. Si le lieu change,

l'objectif lui, est toujours le même : permettre la mise en relation de demandeurs d'emploi en situation de handicap et de recruteurs mais aussi, sensibiliser le grand public pour faire évoluer les mentalités et casser les préjugés sur les handicaps !

A noter : en 2016, Villeneuve est la seule Ville du département à proposer une telle journée.

Rendez-vous le **17 novembre**, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Restauration rapide possible sur place.

MAISON DES AÎNÉS

Les seniors en veulent encore !

Destinée aux Villeneuvois de plus de 60 ans, la Maison des Aînés ne désemplit pas et l'offre d'activités est très variée. Elle souhaite néanmoins se recentrer sur sa mission première : lutter contre l'isolement.



En octobre, lors de la semaine Bleue.

La Maison des Aînés - Espace Lucie Aubrac serait-elle victime de son succès ? Cette rentrée, elle a enregistré près de 400 pré-inscriptions, parmi lesquelles 70 nouvelles personnes âgées qui ont souhaité intégrer les activités proposées. Les propositions, très variées, vont de l'éveil à la mémoire aux activités sportives douces, en passant par le théâtre, l'informatique ou encore les loisirs créatifs et la radio, sans oublier de nombreuses sorties, toutes adaptées à un public ciblé. « Toutes les personnes âgées sont les bienvenues, rappelle l'élue aux Affaires Sociales Marie-Françoise Béghin. Toutefois, nous voulons toucher plus particulièrement celles qui sont isolées d'un point de vue familial, social ou géographique, insiste-t-elle. **La solitude tue, il nous faut lutter contre ce fléau.** Notre objectif est qu'elles puissent venir partager avec nous, ici, de bons moments. C'est cela, notre mission sociale ».

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Tu aimes ta ville ? Engage-toi !

La Ville s'apprête à créer un Conseil Municipal des Jeunes. Cette instance, inscrite dans le contrat municipal proposé aux Villeneuvois, est un engagement de la municipalité. Il s'agit à la fois de la reconnaissance et de l'affirmation de la place des jeunes dans la commune.



Une équipe mobilisée : M-F. Béghin, 1^{re} adjointe, et Julien Girard, chargé du CMJ en tant que conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Citoyenneté. A leurs côtés, Paul Lourenço, directeur des services Jeunesse, et Christophe Duprat, responsable des Francas.

Le Conseil Municipal des Jeunes, c'est quoi ?

C'est une assemblée de réflexion, un laboratoire d'idées avec des projets élaborés par, avec, et pour les jeunes. Il ne s'agit ni d'une instance supplémentaire, encore moins d'une association de jeunes. L'objectif est bel et bien de les faire participer à la vie de la ville, parce qu'ils ont leur mot à dire, leur rôle à jouer, leur place à prendre. Le CMJ leur permettra d'exprimer leurs attentes, d'être à l'initiative de projets et de participer à leur réalisation.

Pour qui ?

Le CMJ est ouvert aux filles et aux garçons de 14 à 17 ans qui résident à Villeneuve-sur-Lot. Ils peuvent être lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, inscrits dans un parcours d'insertion, de formation, actifs, etc. « *Les bons ou les mauvais élèves, ceux qui poussent les murs en centre-ville, ceux sortis du système scolaire, peu importe* », affirme Julien Girard, conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Citoyenneté chargé du dossier. « *L'impor-*



tant est d'avoir des idées, des projets, des valeurs. Peu importe d'où l'on vient, qui l'on est : on a tous notre place dans la société, on peut tous donner un avis, c'est vraiment ce que je voudrais faire entendre aux jeunes ».

Le fonctionnement du CMJ

Il sera à définir ensemble, dans un cadre dont les contours ont déjà été dessinés mais qui se construira avec eux. Les seules obligations préalables pour les jeunes candidats : s'engager pour un mandat d'une durée de deux ans, être disponible environ 4 heures par mois pour participer aux commissions thématiques et à des temps institutionnels.

Peut-on encore s'inscrire ?

À l'heure où nous bouclions ces pages, le nombre de candidats n'était pas encore connu. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.ville-villeneuve-sur-lot.fr, rubrique « Ma Ville » ou sur la page facebook Le Spot, dédiée aux 13-25 ans.

Le dimanche ? J'ai Bib !

Depuis début novembre, la Bibliothèque de Villeneuve est ouverte **chaque 1^{er} dimanche du mois** jusqu'à mars 2017, de 10h à 13h. L'occasion de faire quelques recherches, travailler dans le calme, feuilleter la presse, emprunter un film, un CD ou même... des livres ! Et pour les plus jeunes, écouter les belles histoires des conteuses Anne-Marie Frias et Delphine Derosais. *Séances de contes à 10h30 - Gratuit*

J'aime !

Bons plans, événements, infos pratiques, actus... c'est ce que propose la page FB Le Spot créée l'été dernier pour les jeunes Villeneuvois âgés de 13 à 25 ans. Pour voir et partager photos et vidéos d'Urban Tribus, c'est aussi là que ça se passe ! <https://www.facebook.com/le.spot.villeneuve/>



Succès pour le battle junior



Début octobre, se déroulait sous la halle le premier battle junior de hip-hop, organisé par le service jeunesse de la Ville. 8 équipes venues des quatre coins du département et de Bordeaux se sont affrontées sous le regard bienveillant d'un jury professionnel et de nombreux spectateurs. Si les Villeneuvois se sont bien défendus, c'est la team agénaise The Kooples qui a remporté le premier prix.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Des aides jusqu'en 2019

Rénover les logements anciens du centre-ville, c'est l'objectif que poursuit la mairie en prolongeant les soutiens financiers jusqu'à fin 2019.

En 2008, la Ville lançait au côté de ses partenaires, la 1^{re} Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Objectif principal : réhabiliter pour améliorer l'offre de logements dans le centre-ville. **Plus de 70 d'entre eux** ont été rénovés, mis aux normes et la moitié a été remise sur le marché de la location. Aujourd'hui, l'opération se poursuit, en direction également des propriétaires vivant dans leur logement. Ils peuvent bénéficier de subventions pour réaliser des travaux de réhabilitation, d'économie d'énergie et de maintien à domicile. Depuis quelques mois, un plus grand nombre de propriétaires occupants Villeneuvois peut bénéficier de ce disposi-

tif mobilisable sous conditions de ressources*. Selon les projets, les subventions peuvent atteindre 50 à 65% du montant des travaux et, dans certains cas, le reste à charge peut lui aussi être diminué grâce à d'autres financements. La Ville de Villeneuve-sur-Lot a mandaté la société Urbanis afin d'accompagner les propriétaires dans l'élaboration de leur projet.



Pour tout renseignement ou accompagnement administratif, technique et financier, contactez Urbanis : 05 57 80 75 57, ou opah.villeneuveurlot@urbanis.fr.

* Conditions de ressources :
pour 1 pers. : RFR < 18 342 €,
pour 2 pers. : RFR < 26 826 €,
pour 3 pers. : RFR < 32 260 €
(RFR : Revenu fiscal de référence. Il se trouve sur votre avis d'imposition, à côté de vos identifiants).

RÉNOVATION DU CENTRE

Sauvegarder le patrimoine

En ville, des immeubles vacants laissés à l'abandon constituent des dangers potentiels. Afin d'agir, la mairie a recours à une ORI. Rencontre avec Chantal Lhez-Bousquet, adjointe à l'Urbanisme.



C'est quoi, une opération de restauration immobilière ?

Une ORI permet aux communes de faire restaurer des immeubles très dégradés.

Encadrée par la loi, elle est une incitation forte, voire une obligation, pour les propriétaires de remettre en état leur bien.

Dans quel délai ?

Tout ceci se passe par étapes. La première est de répertorier les immeubles vétustes et d'intérêt stratégique ; nous en avons repéré 11 dans le cœur de ville, dont certains ont la toiture qui s'écroule. Les travaux ont alors été dé-

clarés d'utilité publique. Étape 2 : rencontrer les propriétaires et leur demander de rendre les édifices habitables.

Qu'en est-il ?

La majorité s'est engagée à réaliser des travaux, deux n'ont pas donné suite. À ce stade, qui est celui appelé de l'enquête parcellaire, ils peuvent encore manifester leur souhait d'agir. Dans le cas contraire, la cessibilité des immeubles et leur éventuelle expropriation sera enclenchée.

Et après ?

S'ils ne veulent pas, ou ne peuvent pas restaurer, l'ORI permet à la Ville d'en faire l'acquisition pour y réaliser un projet d'intérêt public. Dans l'immeuble de la rue Lakanal, une extension de la résidence des Jeunes Travailleurs est envi-

OPAH – ORI : mêmes objectifs

Grâce à des aides incitatives, ces deux dispositifs complémentaires poursuivent les mêmes finalités :

- **Lutter** contre les situations de logement indigne et non décent
- **Résorber** la vacance en remettant des logements inoccupés sur le marché
- **Reconquérir** le parc d'habitat privé et diversifier l'offre de logements
- **Faciliter** les mutations foncières et immobilières
- **Sauvegarder et mettre en valeur** le patrimoine bâti
- **Accompagner** la requalification urbaine et la mutation du territoire.

sagée. Le second, rue Sainte-Catherine, pourrait permettre à la fois de remettre les logements vacants en état sur le marché de la location, et de créer un passage entre cette rue et la rue de Paris...

DÉSHÉRBAGE

Zéro phyto : une obligation dès 2017

En 2017, les collectivités n'auront plus le droit d'utiliser de désherbant chimique pour entretenir les espaces publics. De nouvelles pratiques seront mises en œuvre. D'une efficacité moindre, elles demandent compréhension, et une meilleure implication de chacun d'entre nous...

Ce que disent les textes

La Loi labbé et la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte, indiquent qu'à compter de janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires par l'État et les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts et des voiries sera strictement interdit. Les particuliers seront d'ailleurs soumis à ces mêmes règles à partir du 1^{er} janvier 2019.

Qu'est-ce qui va changer ?

Dans l'obligation de ne plus utiliser de produits chimiques pour préserver notre santé et l'environnement, la Ville doit mettre en œuvre de nouvelles pratiques. Désormais, le service Environnement de la mairie effectuera deux grands nettoyages, **l'un au printemps et le second à l'automne**.

Le reste du temps, sur les zones les plus sensibles, il interviendra avec des désherbeurs thermiques et utilisera de nouveaux produits de traitement à l'efficacité moindre. Ces changements de pratiques ne seront forcément pas sans conséquences sur l'aspect des trottoirs à certaines périodes de l'année.



À la main ou à l'aide de désherbeurs thermiques, les agents du service Environnement sont tenus d'adapter leurs pratiques.



La participation de tous est essentielle

Aux résultats moins probants, cette façon de procéder demande une certaine forme de compréhension et une meilleure implication de chacun d'entre nous sachant que le produit anti-repousses, respectueux de l'environnement n'existe pas encore. La participation des Villeneuvois est donc nécessaire. Comme lors de chutes de neige, où il incombe à chacun de dégager son pas-de-porte, il sera demandé aux habitants d'arracher les repousses spontanées sur leur trottoir. Cette démarche implique aussi de changer d'état d'esprit : il faudra désormais considérer la présence d'herbes, non pas comme une négligence, mais au contraire comme une action globale plus responsable et respectueuse, à la fois de notre environnement et de notre santé.

ger son pas-de-porte, il sera demandé aux habitants d'arracher les repousses spontanées sur leur trottoir. Cette démarche implique aussi de changer d'état d'esprit : il faudra désormais considérer la présence d'herbes, non pas comme une négligence, mais au contraire comme une action globale plus responsable et respectueuse, à la fois de notre environnement et de notre santé.

▶ EN BREF...

Revenons à nos moutons



Satisfaite du programme d'écopâturage lancé ce printemps, la Ville envisage d'augmenter son cheptel de tondeuses sur pattes en plaçant des moutons dans une nouvelle prairie en herbe, à Courbiac cette fois. Pour mémoire, depuis avril dernier, 17 moutons d'Ouessant broutent dans les zones du camping du Rooy (1,4 hectare) et de La Fermette (7500 m²). Une façon respectueuse, propre et économique de gérer les espaces verts, tout en supprimant les désherbants.

Fossés et pontages

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété. C'est le Code Civil qui le dit. À l'approche de l'hiver, il est donc nécessaire de procéder au nettoyage de ses fossés (ôter branchages, feuilles, herbes, etc.), ainsi que celui des buses au-dessus de son pont d'accès qui doivent être libres pour ne pas créer de bouchons...

Plantations : toujours aussi vivaces...

Une ville soignée, c'est aussi une ville fleurie. Depuis plusieurs années déjà, la mairie poursuit son programme de plantation de vivaces, qui présentent l'avantage de durer plusieurs saisons.

D'une année sur l'autre, les jardiniers municipaux en divisent les pieds pour faire de nouveaux plants qui viennent embellir les espaces publics. En 2 ans, le budget « fleurs » a ainsi baissé de 15%.

Dans les prochains jours, quelques bisannuelles viendront agrémenter les massifs pour apporter, dès ce printemps, une touche de couleur.

Nos entreprises ont du talent

Entrepreneuses, audacieuses, innovantes, les entreprises du territoire sont nombreuses à relever le défi qui conduit à la réussite.

L'investissement industriel n'a jamais été aussi important. Depuis deux ans, près de 5 hectares de foncier ont été aménagés sur les zones. PME ou grands groupes performants ancrent ici leurs talents, leurs projets et les emplois de demain.

Nous ne pouvons que saluer également l'implantation de nouveaux venus dans le panorama du Grand Villeneuvois, des entrepreneurs qui surfent sur les besoins dans l'air du temps pour enrichir l'offre.

Ces entreprises disposent d'un partenariat privilégié avec l'institution. Dans son rôle de facilitateur et d'accompagnateur, l'Agglomération mène une politique volontariste : exonération de Cotisation Foncière des Entreprises, aides pour celles qui créent de l'emploi ou innovent en matière de développement durable, aménagement de zones, et facilite les synergies entre les sociétés.

Un nouveau paysage se dessine : celui d'un territoire de compétitivité et de compétences, mobilisé pour créer ici un réseau de collaborations actives. « Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin ».

La majorité municipale



Le nouveau Conseil Municipal des Enfants vient d'être installé à Villeneuve. Ils ont été élus démocratiquement par leurs camarades de CE2, CM1 et CM2, sous l'œil attentif de Julien Girard, élu à la jeunesse et à la Citoyenneté. Et en octobre, ils assistaient à l'installation d'une table de ping-pong en libre accès dans le parc urbain. Un projet de la session 2015, mené avec le soutien de Gifi.

Expression des groupes d'opposition du Conseil municipal

Leçon tirée du dernier Conseil Municipal

« ETRE HOMME, c'est être responsable »

ETRE UN HOMME POLITIQUE, c'est se battre pour une cause, pour des idées et non contre les autres et notamment contre l'opposition qui doit être respectée.

Dans ce moment de désarroi du plus grand nombre, dans un contexte de défiance envers la classe politique, il y avait la place, une fois les batailles électorales terminées, pour une collaboration noble.

A l'évidence, le maire et sa majorité n'en n'ont pas voulu. Dommage !

ETRE MAIRE, à nos yeux, « c'est assumer son ministère, au sens ancien, au sens noble, le plus noble qui soit c'est-à-dire au sens de service ». C'est ce que disait un certain Robert BADINTER, homme de gauche, évoquant alors son Ministère de la Justice et sa lutte contre la peine de mort.

Mais pour cela, il faut accepter de discuter avec les Villeneuvois, savoir les écouter, les entendre et les convaincre, et décider après et non avant. Pour nous joindre : reunirvilleneuve@orange.fr

*Groupe d'opposition
"Réunir Villeneuve"*

Armement de la police municipale: un bon début mais insuffisant

Patrick Cassany a-t-il été touché par la Grâce ?! Voilà quelques semaines que l'annonce de l'armement de la police municipale a été rendue publique. Nous tenons à rappeler ici que cette mesure figurait dans le programme de notre liste "Villeneuve Bleu Marine". Pour cela, nous avons été conspués par l'ensemble de la classe politique Villeneuvoise. Certes, le contexte depuis 2014 a changé, mais comme le dit l'adage, "gouverner c'est prévoir". De plus, il y avait déjà un contexte d'attentats avec les tueries de Toulouse et Montauban, tout près de chez nous, en 2012.

Cependant, cette mesure est incomplète et inefficace si elle n'est pas accompagnée d'autres actes, proposés par les élus du Front National, tels que le doublement progressif des effectifs de policiers municipaux afin de palier le manque de policiers nationaux.

Par ailleurs, ce doublement des effectifs devrait permettre, à terme, d'avoir une police municipale en service 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Sans ces autres mesures indispensables au rétablissement de la sécurité à Villeneuve, l'armement de la police municipale ne sera perçue que comme un effet de manche sans effets concrets sur le long terme.

*Groupe d'opposition
"Villeneuve Bleu marine"*

Les comptes de la mairie ont été mis en examen par la Chambre régionale des comptes pour la période 2012-2014. Le maire est pleinement responsable de ces deux années : en tant qu'ordonnateur, nos deniers lui incombent.

Lors du dernier conseil municipal, une présentation laconique et précipitée a été réalisée non du délibéré de la Chambre, objet du débat financier, mais d'un power point, nonobstant les pamphlets et les mazarinades couchés ici et là. La situation est critique et le juge financier a émis plusieurs recommandations.

Au-delà des acrimonies que nous subissons, nous nous réjouissons de notre rôle de vigie. En effet, deux recommandations rejoignent pleinement nos inquiétudes et nos mécontentements face à la gestion qui a cours : une meilleure présentation des documents budgétaires pour un débat clairvoyant lors de la présentation du budget.

Ensuite, la mise en œuvre du contrôle de gestion pour les associations subventionnées ; partant, il s'agit de les aider à élaborer leurs prévisions pour la réalisation de leurs projets et trouver, le cas échéant, des financements européens.

Nous escomptons pleinement et sans tarder la mise en œuvre des recommandations de la chambre pour assurer la soutenabilité de nos finances.

*Groupe d'opposition
Les Républicains*

